

Direction des soins infirmiers

DESTINATAIRES : Tout le personnel œuvrant en centre hospitalier au CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Benoit St-Denis, chef de programme PCI

DATE : 3 juin 2020

OBJET : **PORT DU MASQUE (OU COUVRE-VISAGE) PAR LA CLIENTÈLE ASYMPTOMATIQUE**

Pour faire suite à la note de service « Port du couvre-visage chez les usagers » parue le 27 mai dernier et à celle publiée le 3 juin 2020 « Complément | Port du couvre-visage chez les usagers », nous tenons à préciser un élément important. Tous les usagers, incluant les **asymptomatiques**, doivent porter un masque dans les installations, et ce, y compris lorsqu'ils doivent circuler hors de leurs chambres ou civières (ex. examen, consultation, imagerie médicale, etc.).

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.